



# Règlement Intérieur

## **Article 1 : Général**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3 à L352-3 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires et ce, pour la durée de la formation suivie.

Conformément à l'article L6352-4 du Code du travail, ce règlement intérieur détermine :

1. Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité ;
2. Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

## **Article 2 : Hygiène et Sécurité**

Dans le cadre de la formation à distance, il est impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisé l'action de formation, notamment l'entreprise du stagiaire ou tout autre endroit servant de lieu d'accueil lors de la formation. MANUS DOMINI ne pourra être tenu pour responsable de toute dégradation, d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

## **Article 3 : Discipline Générale**

Dans le cadre de la formation à distance, il n'ya pas de mise à disposition des locaux. Les stagiaires sont donc soumis de respecter le règlement intérieur de leur entreprise.

Seuls les moyens pédagogiques sont mis à dispositions du stagiaire. Ainsi, les contenus pédagogiques, qui sont soumis aux droits d'auteur, ne peuvent ni être reproduits, copiés, modifiés ou transmis sous quelque forme que ce soit, sans une autorisation préalable de MANUS DOMINI.

Par ailleurs, les identifiants et les codes d'accès remis au stagiaire lors de son inscription sont à caractère personnel. Ils ne peuvent en aucun cas être divulgués à une tierce personne.

## **Article 4 : Sanctions**

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une «sanction», au sens de l'article R6352-3 du Code du travail, toute mesure autre que les observation verbales prises par le Responsable de MANUS DOMINI ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.



# Règlement Intérieur

Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme de formation fera l'objet d'un avertissement écrit par MANUS DOMINI qui indiquera les mesures susceptibles d'être prises et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions suivantes :

1. Désinscription de la formation avec comme effet immédiat la révocation des codes d'accès à nos plateformes pédagogiques
2. Non délivrance de l'Attestation de participation

## **Article 5 : Garanties disciplinaires**

Aucune mesure disciplinaire ou sanction ne pourra être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit préalablement informé par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque MANUS DOMINI envisagera donner une mesure disciplinaire ou sanction, il informera le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception en lui indiquant l'objet du grief. Avisé de cette saisine, le stagiaire devra en retour donner toutes les explications nécessaires. Ces dernières seront examinées par les autorités compétentes de MANUS DOMINI réunis en conseil de discipline. Après analyse, la décision de ce conseil sera transmise par écrit au stagiaire stipulant l'application ou non de la mesure disciplinaire ou sanction.

Aucune voie de recours devant conduire à la réexamination de la décision n'est possible.

## **Article 6 : Information disciplinaire**

MANUS DOMINI se réserve le droit d'informer l'employeur et éventuellement l'organisme partenaire prenant en charge les frais de formation du stagiaire, de ou des mesures disciplinaires ou sanctions prises à son encontre.

## **Article 7 : Publicité du règlement**

Le présent règlement est consultable sur notre site internet : <https://www.manusdomini.fr>



Manusdomini2020



manusdomini



manusdomini

